

## Les premiers ministres de l'Atlantique signent un accord sur la sécurité technique

### PROVISOIRE – POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

**Le 28 juin 2023, Charlottetown (Î.-P.-É.)** — Les premiers ministres de l'Atlantique sont ravis d'annoncer la signature d'un accord visant à améliorer la sécurité technique, la circulation des biens et des services, et la mobilité des gens de métier au Canada atlantique.

Dans le cadre de leur réunion du 12 juin 2023 tenue à Mill River, à l'Île-du-Prince-Édouard, les premiers ministres ont réitéré leur détermination à se concerter pour permettre aux gens de métier technique réglementé de travailler dans l'ensemble de la région avec le plus d'efficacité possible. Ils cherchent notamment à harmoniser les exigences en matière de formation, de certification et de délivrance de permis, et à accélérer les processus d'enregistrement des gens de métier qualifiés, notamment les techniciens des combustibles, les mécaniciens de centrale et les mécaniciens d'ascenseurs.

Dans le cadre de l'accord, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les provinces de l'Atlantique s'engagent à collaborer aux fins suivantes :

- Trouver des possibilités d'harmonisation réglementaire pour tous les domaines de la sécurité technique dans la région.
- Travailler à l'harmonisation ou à la reconnaissance mutuelle des normes de sécurité, le cas échéant, afin d'éliminer les obstacles à la mobilité entre les provinces.
- S'appuyer sur les efforts actuels visant à établir des échéanciers pour examiner et évaluer les demandes dûment remplies présentées par des gens de métier accrédités en sécurité technique d'une autre province ou d'un autre territoire et y répondre afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et d'appuyer l'industrie.
- Coordonner et échanger les renseignements sur les enjeux, les possibilités et les difficultés connexes.

En signant l'accord, les premiers ministres reconnaissent que le maintien d'un niveau élevé de sécurité technique et la préservation de l'intérêt public demeurent au centre du processus réglementaire. L'autorité législative de chaque province de l'Atlantique en matière de sécurité technique sera respectée, et les besoins et circonstances uniques des parties prenantes locales continueront d'être reconnus. Les organismes de réglementation et les associations professionnelles continueront d'imposer à ces professionnels des normes élevées de sécurité technique dans la province où ils travaillent.

Il est possible de consulter l'accord sur le site Web du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique à [cap-cpma.ca/fr/salle-de-presse/](https://cap-cpma.ca/fr/salle-de-presse/).

## Citations

« À titre de président du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, je suis heureux d'annoncer la signature de l'*Accord pour améliorer la sécurité technique, le commerce entre les provinces et la mobilité des gens de métier accrédités dans le Canada atlantique*. Il s'agit d'une étape importante vers l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre pour les métiers techniques dans notre région et d'un autre exemple de notre détermination à réduire les formalités administratives et à appuyer les travailleurs.

- L'honorable Dennis King, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et président du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

« Cet accord permettra aux gens de métier qualifiés du domaine de la sécurité technique de travailler plus facilement partout au Canada atlantique. Il nous aidera à attirer et à maintenir en poste les travailleurs dont nous avons besoin pour faire croître notre économie tout en réduisant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et en assurant des normes élevées de sécurité technique. »

- L'honorable Tim Houston, premier ministre de la Nouvelle-Écosse

« Nous avons fait un pas important sur la voie de l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada atlantique. Pendant trop longtemps, les gens de métier accrédités se sont heurtés à des obstacles à la mobilité dans la région. Cet accord profitera aux travailleurs et aux employeurs, et favorisera la croissance économique continue partout au Canada atlantique. »

- L'honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick

« L'élimination des obstacles pour faciliter la vie et le travail à Terre-Neuve-et-Labrador fait partie intégrante du soutien de notre croissance économique et communautaire. Grâce à un potentiel inégalé à l'horizon dans des secteurs comme l'exploitation minière et les énergies renouvelables, en plus de nos investissements dans les infrastructures provinciales, l'élimination des obstacles interprovinciaux à la mobilité des gens de métier nous permettra de répondre à la demande croissante du marché. »

- L'honorable Andrew Furey, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador

Pour obtenir de plus amples renseignements, les médias sont priés de communiquer avec :

Michelle Stevens, Cabinet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, 902-222-1784

Nicolle Cartin, Cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, 506-453-7494

Adam Ross, Cabinet du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4400

Meghan McCabe, Cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960